



COMMUNE DE GRANDVILLARD



Bulletin d'information

(contient la convocation à l'Assemblée communale du 27 novembre 2024)

numéro 95 – novembre 2024



Table des matières

1. Le mot du syndic	page 3
2. Etat de la population de Grandvillard au 31.12.2023	page 6
3. Vente des sapins de Noël	page 6
4. Administration communale	page 7
5. Convocation à l'Assemblée communale du 27 novembre 2024	page 8
6. Budget 2025	page 9
7. Cercle scolaire – nouvel équipement informatique	page 12
8. Administration – nouveau logiciel métier	page 13
9. Administration – solde ancien logiciel, crédit additionnel	page 14
10. Vestiaires FC Haute-Gruyère – rénovation des vestiaires	page 14
11. Route – crédit d'étude « Route de la Gare »	page 15
12. Cimetière – végétalisation et embellissement	page 15
13. Approbation du nouveau règlement communal du personnel	page 16
14. Réseau d'alimentation d'eau potable	page 17
15. Zone 30 km/h	page 17
16. Les pAGES + / L'écho de la Commission Seniors	page 18
17. Le coin des sociétés locales et des manifestations, calendrier Intersociété 2024–2025	page 33
18. Des nouvelles du parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut	page 41
19. Eliminer le gui pour des fruitiers sains	page 42
20. Taille des haies vives – Rappel des dispositions légales	page 44
21. Bibliothèque régionale de l'Intyamon	page 44
22. Informations concernant les déchets	page 45
23. Cotisations AVS – obligation de cotiser	page 47
24. Service de puériculture et consultations parents-enfants	page 48
25. Petite enfance	page 48
26. Fondations pour l'aide aux personnes dans le besoin	page 51
27. Subvention pour les projets de jeunes	page 52
28. Transports publics – Cartes journalières dégriffées "Commune"	page 53
29. Protégeons-nous contre les cambriolages !	page 54
30. Activités économiques	page 54
31. Site internet	Page 56

Vous retrouvez le présent bulletin communal sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : <https://grandvillard.ch/bulletins-dinformation/>

1. Le mot du syndic

Chères citoyennes, chers citoyens de Grandvillard,

Les désalpes et la Bénichon ne sont plus qu'un souvenir... nous voilà bientôt aux portes de l'hiver que nous espérons enneigé et froid.

De même que dans de nombreuses autres communes fribourgeoises, Grandvillard déplore une démission au sein de son Conseil communal. En effet, vous l'avez appris, Monsieur Victor Beaud, conseiller communal élu en début de la présente législature, soit en mars 2021, a fait part de sa démission pour fin novembre 2024, et ce pour raisons de santé. Tout en regrettant son départ, le Conseil communal comprend sa décision. Lors de son élection, Victor était l'un des 2 conseillers communaux les plus jeunes du canton. Il a excellé dans son dicastère des finances et a apporté une réelle plus-value au sein de notre Conseil en matière juridique, son brevet d'avocat bientôt en poche.

Merci Victor pour ton engagement sans faille durant les 3 années et demie passées au Conseil communal. Nos meilleurs vœux t'accompagnent pour ta santé et ton avenir tant privé que professionnel.

Dans le cadre de l'élection complémentaire, organisée afin de repourvoir le siège vacant, une seule liste comportant le nom d'un candidat a été déposée dans le délai fixé au lundi 23 septembre 2024, à 12h00.

Dès lors, conformément à l'article 97 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Conseil communal a proclamé **Monsieur Bertrand Borcard**, élu conseiller communal. Son entrée en fonction est fixée au 3 décembre 2024.



Ingénieur civil EPFL de formation, il occupe la fonction de Directeur management de la construction chez Halter Développements pour la Région Ouest (Suisse Romande et Berne).

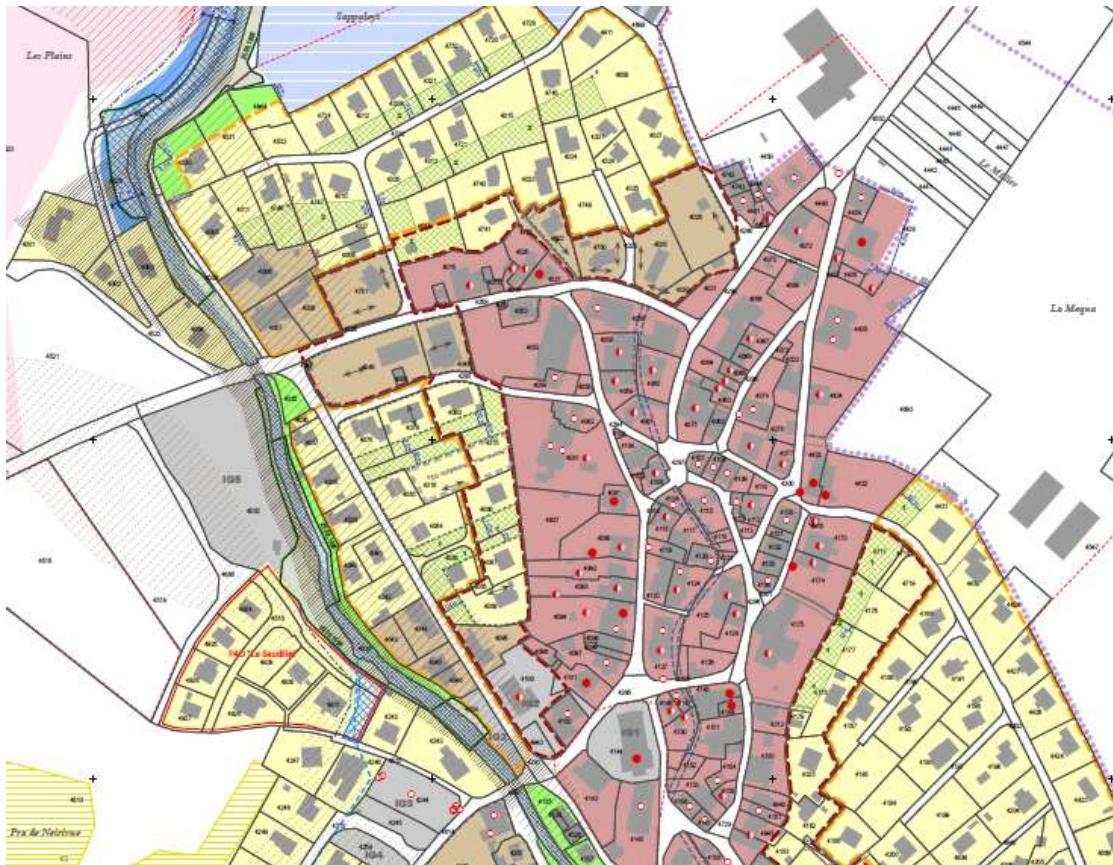
Au sein du Conseil communal, qui se constituera le 3 décembre prochain, Monsieur Bertrand Borcard devrait reprendre le dicastère de Monsieur Victor Beaud.

Nous sommes persuadés que Bertrand saura être à l'écoute des citoyennes et citoyens et qu'il vivra des expériences inoubliables et enrichissantes au sein de notre exécutif.

Ses grandes compétences et expériences dans la gestion de gros projets seront des plus appréciées dans les dossiers parfois complexes que le Conseil est enclin à traiter.

Plan d'aménagement local (PAL)

Après plusieurs années de révision, notre PAL a enfin été approuvé par les Services de l'Etat, en date du 5 juin 2024.



Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux de construction (PSEM)

Notre Commune est très impactée par les gravières. Une séance publique a eu lieu dans notre village, plus précisément à la Halle de gymnastique du camp militaire en date du 25 juin 2024. Près de 200 personnes ont pris part à cette séance d'information publique.

À cette occasion, la DIME a présenté les différents enjeux concernant la révision du plan sectoriel des matériaux (PSEM). Ce plan fixe notamment l'emplacement des futures gravières dans le canton. Chaque participant avait la possibilité de poser des questions, qui ont été traitées par les différent·e·s intervenant·e·s. La séance s'est déroulée en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, directeur de la DIME.

Pour notre commune, les enjeux sont les suivants :

Dans le PSEM 2011, le secteur de la « Daudaz » était classé en secteur prioritaire. Dans le PSEM 2024, ce même secteur a été « déclassé » en secteur à préserver. Le Conseil communal est intervenu afin que son classement reste en secteur **prioritaire**.

En ce qui concerne le secteur Fin Derrey, la présence de la nappe phréatique à proximité va probablement générer des oppositions. L'exploitation de ce secteur n'est donc pas pour demain !



Le nouveau processus de transport du gravier puisé dans la butte pour l'acheminer à la centrale d'exploitation limite de manière conséquente les désagréments (bruit, pollution et autres inconvénients).



Réouverture du Restaurant « Le Pic-Vert »

Après quelques semaines de fermeture, le Conseil communal est heureux de la réouverture dès le 10 octobre 2024, du restaurant « Le Pic-Vert ».

Faisons bon accueil à la nouvelle équipe. Le rôle d'un restaurant dans un village est primordial aux échanges et répond à un besoin de cohésion entre habitants et sociétés locales.



La fin de l'année se profilant à grands pas, je tiens, avec mes collègues du Conseil communal, à vous souhaiter d'ores et déjà de lumineuses fêtes de fin d'année, et de remercier de tout cœur les collaboratrices et collaborateurs communaux, les membres des commissions, les porteurs de repas aux personnes âgées et toutes les personnes qui s'engagent pour notre commune.

Daniel Raboud, Syndic



La rubrique « Activités économiques » sur notre site Internet

www.grandvillard.ch

vous renseigne sur tous les commerces et autres activités commerciales du village.

Retrouvez ces informations dans les dernières pages de ce bulletin.

« Grandvillardisons » nos achats

2. Etat de la population de Grandvillard au 31.12.2023

31.12.2022	873
31.12.2023	854 (-19 ou -2.17%)

Dont 103 personnes de nationalités étrangères, soit 12.06%.

Parmi les 18 nationalités représentées, les principales communautés étrangères sont le Portugal (34 ressortissants), la France (32), Belgique (7), Ukraine (7).

Naissances en 2023 5

Décès en 2023 5

Doyen 06.12.1933

Doyenne 28.01.1929

Au 31.12.2023, la population comprenait 5 personnes âgées de 90 ans et plus.



3. Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël aura lieu le

jeudi 5 décembre 2024 de 16h00 à 18h00



La vente aura lieu **derrière le bâtiment de l'édilité** (Route des Auges 17)



4. Administration communale

Heures d'ouverture

Mardi : 08h30 - 11h30 et 14h00 - 17h00

Jeudi : 14h00 - 17h00

Vendredi : 08h30 - 11h30

Ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture



Contacts

Secrétariat/Contrôle des habitants/AVS : +41 26 928 11 50

Caisse : +41 26 928 20 50

Constructions : +41 26 928 20 51

Courriel : administration@grandvillard.ch

Fermetures annuelles de l'Administration communale

Vacances de Noël : du lundi 23 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025 inclus

Vacances de Pâques : du vendredi 18 avril au lundi 28 avril 2025 inclus

Pont de l'Ascension : du jeudi 29 mai au lundi 2 juin 2025 inclus

Pont de la Fête-Dieu : du jeudi 19 juin au lundi 23 juin 2025 inclus

Vacances d'été : du lundi 28 juillet au lundi 18 août 2025 inclus

Etablissement de divers documents



Pour l'établissement des **cartes d'identité** et des **attestations de sortie du territoire suisse des enfants mineurs**, nous vous recommandons **d'anticiper** vos demandes à l'Administration communale.

Pour les passeports et les cartes d'identité, vous avez également la possibilité de vous présenter au **Service de la population et des migrants**, à 1763 Granges-Paccot, Route d'Englisberg 11. Il est conseillé de prendre rendez-vous au +41 26 305 15 26 ou sur le site Internet.

<https://www.fr.ch/vie-quotidienne/documents-didentite/passeports-et-cartes-didentite>



5. Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 27 novembre 2024, à 20.00 heures,
à la Salle communale, à Grandvillard**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 mai 2024 (il ne sera pas lu; il peut être consulté à l'Administration communale, ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)
2. Présentation du plan financier 2025 – 2029
3. Présentation générale du budget 2025
4. Budget 2025 (il ne sera pas lu ; il peut être consulté à l'Administration communale ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)
 - 4.1. Budget de résultats
 - 4.1.1. Cercle scolaire – nouvel équipement informatique
 - 4.1.2. Synthèse budget de résultats
 - 4.2. Budget des investissements
 - 4.2.1. Administration – nouveau logiciel métier
 - 4.2.2. Administration – solde ancien logiciel, crédit additionnel
 - 4.2.3. Vestiaires FC Haute-Gruyère – rénovation des vestiaires (sol, peinture, aménagement)
 - 4.2.4. Routes – crédit d'étude route de la Gare
 - 4.2.5. Cimetière – réaménagement, construction d'une fontaine
 - 4.3. Préavis de la commission financière
5. Approbation du nouveau règlement communal du personnel (il ne sera pas lu; il peut être consulté à l'administration communale ou sur le site internet www.grandvillard.ch)
6. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés à l'Administration communale, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée.

En conformité avec la loi sur les communes (LCo), l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

LE CONSEIL COMMUNAL

Grandvillard, le 15 novembre 2024

6. Budget 2025

Conformément aux articles 87 et suivants de la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes, le Conseil communal a établi les budgets de fonctionnement et des investissements de l'année 2025. Ces budgets seront soumis à l'Assemblée communale du mercredi 27 novembre 2024. Ils pourront être consultés à l'Administration communale ou sur le site internet, dès le 15 novembre 2024. Pour des raisons écologiques, ils ne seront pas imprimés.

Budget de fonctionnement

Ce budget comprend tous les produits et toutes les charges, y compris les amortissements des dettes. Les produits et les charges sont spécifiés par l'énumération détaillée de leurs objets. Ils sont inscrits pour leur montant brut, sans compensation.

Commune de Grandvillard

		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Coût	Recette	Coût	Recette	Coût	Recette
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	731 467	202 365	700 161	201 076	609 615	263 552
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	90 658	27 000	92 451	35 000	85 905	35 829
2	FORMATION	3 015 113	1 786 092	2 566 890	1 434 572	2 387 386	1 327 562
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	254 106	59 808	311 351	108 778	211 343	53 129
4	SANTÉ	443 804	3 660	431 254	5 160	378 133	16 615
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	484 052	1 000	445 220	1 000	415 288	5 162
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	388 547	82 693	352 518	66 399	312 987	88 186
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	794 443	663 722	758 303	629 401	690 797	638 820
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	473 725	431 915	428 941	357 072	544 095	516 329
9	FINANCES ET IMPÔTS	24 399	3 006 170	23 500	2 971 961	29 971	3 343 319
		6 700 314	6 264 425	6 110 589	5 810 419	5 665 520	6 288 502
	Excédent de recettes						622 981
	Excédent de charges		435 889		300 170		
		6 700 314	6 700 314	6 110 589	6 110 589	5 665 520	5 665 521

Selon la récapitulation ci-dessus, le budget de fonctionnement 2025 se résume comme suit :

Charges	CHF	6'700'314
Revenus	CHF	6'264'425
Excédent de charges	CHF	435'889

À titre d'information, le budget de fonctionnement est établi sur la base des budgets reçus pour les charges liées (cantonales et régionales) et de tous les éléments communaux connus. Toutes les contributions imposées, tant par le canton que par les associations de communes, sont basées sur le nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente.

Bien que le Service des communes recommande de présenter un budget équilibré, le Conseil communal estime qu'il est légitime de soumettre un budget déficitaire pour l'exercice 2025. Une partie de l'excédent de charges est en effet liée à des dépenses sur lesquelles le Conseil n'a aucun pouvoir. Par ailleurs, les autres charges concernent des dépenses ponctuelles jugées nécessaires au bon fonctionnement de la commune ainsi qu'à la continuité et à la qualité des prestations

publiques actuelles. Il convient également de souligner que le principe de prudence amène souvent à surestimer les charges dans les prévisions budgétaires.

De plus, conformément à la loi et aux recommandations du Service des communes, le déficit présenté est absorbé par le capital propre non affecté, qui se compose du capital propre sans financements spéciaux, les fonds affectés et la réserve de réévaluation du patrimoine administratif.

Dans le but d'une information générale, et en amont de la présentation du budget par chapitre, le Conseil communal juge opportun de vous communiquer les remarques générales suivantes :

- l'augmentation des **charges liées** influence le budget d'environ CHF 180'000.00 ;
- parmi ces charges liées, l'augmentation de la participation de la commune aux **frais du cercle scolaire** impacte le budget d'environ CHF 82'000.00 ;
- des **dépenses ponctuelles**, inférieures au seuil d'activation d'investissement, sont prévues pour CHF 153'000.00.

Comme l'art. 11 al. 2 LFCo le prévoit, le Conseil communal accompagne la présentation de chaque chapitre par un bref message.

0. Administration générale

Les charges sont en légère hausse en raison de l'augmentation de dotation en personnel, dont une partie est refacturée au cercle scolaire, ce qui explique également la légère augmentation des revenus, et d'une mise à jour des frais de réceptions et délégations conforme aux charges effectives (le poste était sous-doté dans les derniers budgets).

De plus, une augmentation des charges est prévue s'agissant de l'entretien des bâtiments et appareils, elle concerne l'achat d'un écran interactif et la rénovation d'un appartement du bâtiment communal. En outre, le poste « exploitation de la gravière » enregistre une baisse des revenus en raison d'une baisse de l'estimation du volume des graviers exploités en 2025. Cette baisse est compensée par l'ajout d'une indemnité pour le remblai complémentaire.

1. Ordre et sécurité publics, défense

Ce chapitre est relativement stable par rapport au budget précédent. Il sied néanmoins de préciser que les charges liées du service des curatelles de la Haute-Gruyère sont en hausse.

2. Formation

Ce chapitre enregistre une nette augmentation de l'excédent de charges. Ce dernier est en hausse en raison de l'augmentation des charges liées (notamment les participations aux dépenses du Conservatoire et aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées et aux frais du cercle scolaire).

En ce qui concerne le cercle scolaire, nous sommes particulièrement impactés par l'achat de matériel informatique, l'augmentation de la dotation en personnel administratif, l'augmentation de la location des infrastructures scolaires auprès des autres communes, l'augmentation des coûts de transports scolaires, les frais liés aux camps de ski et camps verts ainsi qu'à l'augmentation de la participation à l'accueil extrascolaire.

Le budget relatif au nouvel équipement informatique du cercle scolaire est présenté au chapitre 7 de ce bulletin.

3. Culture, sport et loisirs

Les charges et les revenus de ce chapitre sont en baisse en raison d'une externalisation des frais pour l'entretien des terrains de foot. Désormais, l'entier des frais d'entretien des terrains est prévu sous un seul poste alors que par le passé, une partie de ceux-ci était enregistrée dans les salaires du personnel d'exploitation. Les recettes de travaux pour tiers du service de parc et édilité diminuent afin de tenir compte de la facturation réelle du personnel. Une augmentation proportionnelle des mêmes recettes est reportée au service des forêts. Pour le reste, l'excédent de charges de ce chapitre reste stable.

4. Santé

Dans ce chapitre, les dépenses sont majoritairement régionales ou cantonales. De manière générale, les coûts sont plus élevés qu'en 2023 et 2024. En particulier, les participations aux frais d'accompagnement des personnes âgées et aux indemnités forfaitaires régionales pour les soins ambulatoires sont en nette hausse.

5. Prévoyance sociale

Dans ce chapitre, les dépenses sont également majoritairement régionales ou cantonales. Nous notons en particulier la hausse des charges liées pour les institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées, les subventions aux crèches et garderies, et l'aide matérielle légale.

6. Trafic et télécommunications

L'excédent de charges de ce chapitre est supérieur aux années précédentes. Les principales causes sont l'ajout de frais d'honoraires de spécialistes pour la réalisation d'un inventaire nécessaire à l'obtention future de subventions AF et la maintenance des luminaires. Il y a également lieu de noter l'augmentation de notre participation aux dépenses relatives au trafic régional.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Dans ce chapitre, l'excédent de charges est stable par rapport aux années précédentes. Le prélèvement au fond d'équilibre du service de l'approvisionnement en eau est en hausse en raison du mandat de gestion en faveur d'EauSud SA, notamment pour la prise en main du réseau et pour diverses interventions sur des conduites. En outre, tel que prévu en 2024 mais reporté en 2025, la réfection des statues occasionne des charges pour le cimetière.

8. Économie publique

Ce chapitre est affecté par une étude pour l'approvisionnement en eau des chalets. Les dépenses prévues sont en grande majorité compensées par des subventions et la participation des privés. En ce qui concerne la sylviculture, la participation communale au bénéfice du groupement forestier est en diminution, en revanche les recettes pour tiers sont en hausse, comme mentionné au chapitre 3. En outre, selon une estimation des revenus des dernières années, une part du bénéfice de la CREG a été budgétée, contrairement à 2024.

9. Finances et impôts

Les revenus d'impôts sont difficiles à projeter, raison pour laquelle nous nous basons essentiellement sur les estimations du Service cantonal des contributions. L'impôt sur les revenus des personnes physiques est stable, alors que l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est en légère baisse et l'impôt sur les gains immobiliers et les plus-values en légère hausse.

Budget des investissements

Les investissements sont traités séparément dans les chapitres 8 à 12 de ce bulletin.

Victor Beaud, conseiller communal

7. Cercle scolaire nouvel équipement informatique

A ce jour, la loi scolaire attribue aux communes la responsabilité de financer et de gérer les équipements numériques des écoles obligatoires. Il est à relever qu'actuellement le matériel informatique du cercle scolaire de l'Intyamon est disparate, parfois très ancien et ne permet pas d'atteindre les objectifs visés par le numérique. La gestion du parc informatique de l'école obligatoire doit donner aux élèves et aux enseignant·e·s les outils informatiques suffisants et fonctionnels leur permettant d'atteindre les objectifs d'apprentissage fixés par les plans d'études, notamment en lien avec l'éducation numérique.

Le comité d'école a fait le choix d'équiper toutes les classes du cercle avec du matériel MAC qui répond totalement aux besoins scolaires. Ainsi, les enseignants pourront répondre à des besoins pédagogiques identifiés dans le cadre des apprentissages définis par les plans d'études. L'éducation numérique est utilisée pour la création et la transmission de nouveaux savoirs, en développant des compétences techniques et réflexives. L'usage des outils numériques reste incontournable pour l'acquisition de ces compétences.

De plus, les moyens d'enseignement utilisés comportent de plus en plus d'éléments numériques. De nombreux compléments sont disponibles en ligne uniquement, exploitant les opportunités multimédias (son ; vidéo ; animation ; interactivité). Sans outil numérique, ces ressources pédagogiques ne peuvent être utilisées, ce qui pose des problèmes pour l'atteinte des objectifs d'apprentissages. Cet achat permettrait également d'utiliser de manière optimale les infrastructures informatiques à disposition dans les écoles.

La durée d'un parc informatique est d'environ 5 ans. Le projet de reprise cantonale du financement et de la gestion du parc informatique des écoles obligatoires (ENEO) prévoit une mise en œuvre progressive sur les années 2026 à 2030.

Afin de mettre à disposition des enseignants du matériel informatique répondant aux besoins scolaires et d'assurer des conditions cadres équivalentes d'apprentissages pour tous les élèves du cercle scolaire de l'Intyamon, le Conseil communal soutient cet achat de matériel informatique à hauteur de CHF 150'000.00 dont **CHF 34'076.00** à la charge de notre commune.

Suzanne Cosandey, vice-syndique

8. Administration nouveau logiciel métier

Dans le courant du printemps 2024, la société qui développe et entretient le logiciel informatique métier avec lequel travaille l'Administration communale informe d'une réorganisation. La fermeture au 31 mai 2024 de la filiale romande, basée à Yverdon-les-Bains, est l'une des mesures prises dans le cadre de cette restructuration.

Avant cette nouvelle organisation, nous avons déjà rencontré régulièrement des difficultés liées au temps de réaction dans la résolution des problèmes et aux interventions qui se font la plupart du temps en allemand. La fermeture de la filiale romande et la suppression de répondant francophone nous porte à croire que nous ne pourrons pas compter sur un support fiable à l'avenir.

Cette situation reflète à notre sens le manque de considération de la société pour sa clientèle romande. De plus, nous nous questionnons quant à son intérêt de vouloir développer un produit performant en Suisse romande en précisant que le nombre de clients romands a beaucoup diminué.

Au vu de ce qui précède, nous avons procédé à une analyse des différents logiciels métiers actuellement sur le marché romand.

La solution métier proposée par une des sociétés ressort clairement de cette analyse comme la plus favorable. Son interface est bien plus instinctive. Ce logiciel est en outre l'outil de travail de 16 communes du district dont les communes voisines de Haut-Intyamon et Bas-Intyamon. L'utilisation d'un même logiciel pourrait permettre une entraide entre communes et apporter du poids lors de la mise en place de nouvelles prestations (facturation de nouvelles taxes spécifiques notamment).

Le Conseil communal propose de changer de logiciel métier en optant pour la solution fournie par une entreprise romande, présente dans la majorité des communes du district. Ce changement concerne le contrôle des habitants et les finances ainsi que pour la bureautique et l'hébergement. Il propose également d'acquérir le module de facturation des impôts, afin de reprendre la tâche de facturation des impôts du canton à la commune (horizon : 01.01.2027).

Sur cette base, le coût d'investissement TTC est le suivant :

- prestations de base CHF 67'669.92
- module impôts CHF 5'491.48
- Totaux CHF 73'161.40
- **TOTAL arrondi à CHF 80'000.00**



Daniel Raboud, syndic

9. Administration solde ancien logiciel, crédit additionnel

Le 27 novembre 2019, l'assemblée a voté un crédit de CHF 30'000.00 correspondant à l'acompte pour la mise en place du logiciel métier. Ce montant ne comprenait pas la TVA (actuellement de CHF 2'430.00). A cela s'ajoute le solde au 31.12.2026 des coûts de mise en place de CHF 6'181.25.

Un crédit additionnel de **CHF 8'700.00** est ainsi nécessaire.

Daniel Raboud, syndic

10. Vestiaires FC Haute-Gruyère rénovation des vestiaires

Le bâtiment des vestiaires du FC Haute-Gruyère, construit en 2007 grâce à un investissement de CHF 530'000.00 par les communes, nécessite aujourd'hui un rafraîchissement, plus de 17 ans après son inauguration. Les travaux à venir concernent principalement la rénovation du revêtement des sols des vestiaires et des douches et le traitement des surfaces extérieures du bâtiment. Selon l'offre budgétaire, le coût total de ces travaux s'élève à CHF 50'000.00.



Le FC Haute-Gruyère, qui regroupe 10 équipes de juniors (âgés de 6 à 19 ans) et 4 équipes d'actifs, utilise les installations sportives sur deux sites : Grandvillard et Epagny. Afin de préserver la qualité des infrastructures pour les jeunes sportifs et les membres du club, les travaux de rénovation et rafraîchissement aux vestiaires de Grandvillard sont devenus nécessaires.

Conformément à la convention signée le 15 mai 2008, la répartition des coûts s'établit comme suit : 15% sont à la charge du FC Haute Gruyère (CHF 7'500.00), tandis que les 85% restants sont pris en charge par les communes. Parmi ces 85%, la contribution est répartie de la manière suivante : Bas-Intyamon finance 26% (CHF 11'050.00), Haut-Intyamon 18% (CHF 7'650.00), et **Grandvillard 56% (CHF 23'800.00)**.

Cet investissement vise à maintenir un environnement sportif de qualité pour le club, qui continue d'accueillir de nombreux jeunes et actifs sur ses deux sites.

Victor Beaud, conseiller communal

11. Route crédit d'étude « Route de la Gare »

Conformément aux informations transmises dans le cadre de la séance d'informations du mois de juin dernier, la route de la Gare fera l'objet d'une réfection complète avec l'aménagement d'un trottoir mixte.

Le Conseil communal vous propose de mandater le bureau d'ingénieurs CSD SA pour la poursuite de l'étude et la mise à l'enquête du projet.

Les négociations sont actuellement en cours avec les entreprises exploitant le gravier pour le financement des travaux des aménagements.

Le montant de cet investissement se monte à **CHF 50'000.00**.

Edouard Raboud, conseiller communal

12. Cimetière végétalisation et embellissement

Vous l'avez remarqué, les six rangées du fond de l'allée droite du cimetière, soit une quarantaine de tombes ont été désaffectées ces trois dernières années laissant un grand espace gris, désert et peu accueillant.

Il est temps de proposer l'aménagement d'un espace de recueillement verdoyant et apaisant.

Les éléments naturels, tels que les arbres, les fleurs et les espaces verts créent une atmosphère sereine et apaisante, apportant du réconfort aux visiteurs endeuillés. La végétalisation des cimetières contribue à adoucir leur austérité habituelle, transformant ces lieux en havres de paix où la nature se mêle à la mémoire.



La verdure offre également un lieu de rassemblement pour les familles et les amis, favorisant des moments de partage et de soutien dans un cadre naturel et apaisant.

Nous aimerais accompagner cette végétalisation par une fontaine animée avec un ou deux bancs.

Pour ce faire, un crédit de CHF 25'000.00 est porté au budget des investissements 2025.

Daniel Raboud, syndic

13. Approbation du nouveau règlement communal du personnel

Le Conseil communal soumet à l'assemblée communale du mercredi 27 novembre 2024, pour approbation, le nouveau règlement du personnel communal.

L'édit règlement ne sera pas lu et est disponible pour consultation à l'Administration communale et sur le site internet de la commune sous Actualités/Convocation à l'assemblée.

Le règlement du personnel a été révisé afin de le moderniser et y apporter quelques adaptations ou modifications simplement formelles et d'introduire les dispositions relatives à l'organisation nouvelle du travail.

Cette révision a également été l'occasion de prendre en compte des modifications fédérales suivantes :

- au 1.7.2022 : modification de la loi sur le partenariat, LPart, RS 211.231, qui ne permet plus de nouveaux partenariats enregistrés suite à l'acceptation de l'initiative parlementaire « mariage civil pour tous », les anciens restent toutefois valables.
- au 1.1.2023 : introduction d'une allocation fédérale de 2 semaines pour l'adoption d'un enfant de moins de 4 ans (art. 16t à 16w LAPG, loi fédérale sur les allocations pour perte de gain, RS 834.1).
- au 1.1.2024 : les allocations fédérales pour maternité et paternité ont été adaptées. L'allocation « paternité » devient une allocation « pour l'autre parent » afin de ne plus être réservée aux seuls pères. De plus, en cas du décès du/de la bénéficiaire de l'allocation maternité ou de l'allocation pour l'autre parent, ces allocations sont transférées respectivement à l'autre parent ou à la mère (art. 16cbis LAPG et art. 16kbis LAPG).
- au 1.7.2024 : Le droit à l'allocation fédérale maternité ne s'éteint pas en cas de participation, durant le congé maternité, à des séances d'un parlement ou d'une commission parlementaire au niveau communal, cantonal, ou fédéral (art. 16d al. 3 LAPG dans sa teneur depuis le 1.7.2024).

Daniel Raboud, syndic



14. Réseau d'alimentation d'eau potable

En vertu de l'article 5 de l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD) du 16 décembre 2016 : « *Quiconque distribue de l'eau potable par une installation servant à la distribution d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.* ».

Rapport d'analyse du prélèvement du 8 octobre 2024

Qualité physico-chimique et microbiologique

Les résultats des analyses effectuées sur les échantillons prélevés sont conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.



Dureté totale de l'eau

La dureté totale de l'eau est entre 21.5 et 23.3 degrés français.

Teneur en nitrate

Cette teneur s'élève à 2 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.

Provenance de l'eau

Source des Marais, Grandvillard.

Traitemen

Depuis le 23 septembre 2020, l'installation de traitement par UV est opérationnelle au réservoir de la Source des Marais.

Daniel Raboud, syndic

15. Zone 30 km/h



En date du 27 août 2024, la DIME a approuvé les plans du projet "Mise en zone 30 au secteur Village".

Le service des ponts et chaussées a publié, dans la Feuille officielle du 06.09.2024, sa décision relative à l'introduction de la zone 30 ainsi que la signalisation correspondante.

La réalisation des travaux nécessaires à la mise en place de la zone 30 est prévue pour le printemps 2025. La sécurité des habitants ainsi que du trafic en général sera ainsi grandement améliorée.

Le montant global de CHF 140'000.00 approuvé par les assemblées du 27 novembre 2019 et du 2 décembre 2020 reste suffisant pour couvrir les dépenses nécessaires à la finalisation du projet.

Edouard Raboud, conseiller communal

16. Les pAGES + / L'écho de la Commission Seniors

Ces quelques pAGES + ont été préparées par la Commission Seniors. Ses membres ont pour objectif de réaliser dans chaque bulletin d'information communal quelques rubriques à l'intention des aînés.

Broche des Seniors

Jeudi 16 mai 2024

Pour la 2^{ème} année consécutive, la commission Seniors a eu le plaisir d'organiser un repas à la buvette du football de Grandvillard. Le souhait est que les aînés de la commune puissent se retrouver en toute convivialité et, vu le succès remporté en 2023, nous avions plaisir à renouveler cette journée.

Dès 09h30, les membres de la commission Seniors étaient présents et également, David Suchet, soucieux de mettre en route la cuisson des rôtis suffisamment tôt.

La commission Seniors était garante d'assurer la surveillance du fonctionnement de la broche et de rajouter du charbon si nécessaire.

En attendant les convives, chacun·e s'est affairé·e à la mise en place de la buvette afin d'offrir un accueil chaleureux à toutes les personnes inscrites, soit plus de 60 personnes.



A partir de 11h15, les premiers participants sont arrivés et ont pu humer la bonne odeur des rôtis qui se répandait jusqu'au parking.

Chacun est passé auprès de Vanessa pour le paiement d'une minime participation de CHF 10.00/personne pour l'apéritif, le repas et le café. L'apéro a pu être servi à l'extérieur, mais la température n'était pas très agréable et la pluie menaçait. Il a fallu entrer rapidement dans la buvette afin d'être plus au chaud et à l'abri.

Les participants ont pu découvrir une salle accueillante et colorée avec des sets ronds orange, des serviettes vertes et des bouquets de fleurs des champs que Vanessa a eu à cœur d'aller cueillir et disposer dans des vases !



Quel beau tableau avec en plus, des chaises rouges !



Chacun a pu prendre place à sa guise.

Vers midi, David Suchet est arrivé avec les légumes et le gratin et s'est mis directement à la tâche pour le découpage de la viande.

La commission Seniors avait envie de donner un air festif à cette journée. Aussi, le Quatuor des Gueux qui a été contacté a accepté d'agrémenter cette journée. Durant l'attente du service du repas, le Quatuor en a profité pour lancer la chansonnette. Le chant permet de rester jeune et nous en avons eu la preuve. Ce groupe de chanteurs comptabilise à eux quatre plus de 320 ans d'âge, plus de 40 ans de quatuor, quelle aventure !!! Pour les présenter rapidement, je me permets de reprendre quelques éléments d'un article de 2017 que j'ai trouvé :

"Crénom de gueux ! Tous filous, grigous, soiffards et gueulards ? Il y a gueux et gueux. En voici quatre. Une bande de quatre hors d'âge sinon hors d'usage. Sans en avoir l'air, ils ont la chanson. En tant que Gueux vaccinés, ils sont "nés" en 1983 sur une scène de théâtre, en chantant les intermèdes d'un spectacle des Tréteaux de Chalamala de Bulle : Les Gueux au Paradis. D'où leur appellation indélébile : Quatuor des Gueux."



Un tout grand merci à ce quatuor qui a apporté du soleil à cette journée en interprétant à plusieurs reprises des chansons en patois, des chansons en l'honneur du travail des paysans, de l'alpage, des chansons inédites, des chansons rigolotes,

des chansons romantiques et quelque peu coquines, mais aussi des chansons qui incitaient à la prière ! Nous avons vu des visages s'animer, envahis par une lumière, par une joie soudaine : la joie d'écouter de vieux airs qui ont berçé leur enfance, leur jeunesse, la joie de fredonner ces mélodies et de chanter avec les Gueux !

J'ai également lu un article où l'on disait que le *mot gueuleton leur va bien, puisqu'ils sont gourmands de la vie, de voyages et de chant.*

Suite aux premières interprétations des Gueux, les bénévoles ont préparé les assiettes et ont servi le repas qui était excellent. Le dessert a aussi été le bienvenu : 2 boules de glace fabriquées par la boulangerie de Grandvillard, un vrai régal. Les cafés ont été servis accompagnés de délicieux pavés au chocolat offerts par Rose-Marie. Un tout grand merci !

Les Seniors ont été très satisfaits de la journée. L'ambiance était chaleureuse et festive. En écoutant les paroles des chants, les personnes présentes se sont rappelées de certains moments vécus il y a bien longtemps. Tout le monde était content de se retrouver et de discuter de tout et de rien. La commission Seniors tient à relever que les personnes étaient bienveillantes et se sont volontiers entraînées pour les déplacements ou pour toute autre aide utile. Leur désir est que ce genre de journée puisse être à nouveau organisée.

La bonne participation des seniors à nos activités nous fait plaisir et nous donne envie de poursuivre la mise en place de ces journées qui doivent être accessibles au plus grand nombre de personnes possible. D'ailleurs, des Seniors qui ne peuvent plus venir à la course étaient là et de nouvelles personnes également, ce qui nous réjouit. Je tiens à relever que la buvette du football est l'endroit idéal pour ce genre d'événements tant au niveau des places de parc, qu'au niveau de l'équipement du complexe parfaitement adapté aux seniors.



Je termine en adressant de chaleureux remerciements :

- aux Seniors qui étaient présents et qui ont montré de la bonne humeur et de la reconnaissance : la commission Seniors a même reçu des courriers de remerciements et a été touchée par votre gratitude ;
- au FC Haute-Gruyère qui nous a mis gracieusement la buvette à disposition ;
- aux bénévoles qui nous ont donné un coup de main et aux bénévoles seniors qui se sont spontanément proposés pour mettre la main à la pâte pour la mise en place, le service, la vaisselle et les rangements ! Je tiens à relever en particulier l'aide de Jean-Claude, que tout le monde surnomme Toto et qui, en fin d'après-midi, a pris le balai et la brosse à récurer pour le nettoyage de la buvette et également des WC ;
- à la boucherie Suchet qui a accepté de faire la broche sur place afin d'éveiller les papilles gustatives des convives ;
- aux membres de la commission Seniors qui s'est investie afin de vous offrir une journée sympathique dans un bel endroit.

Pour la commission Seniors
Suzanne Cosandey



Course des aînés

Le 10 juillet 2024 a eu lieu la course des aînés avec cinquante-cinq participants, ce qui a été quelque peu problématique puisque le car ne pouvait accueillir que 51 personnes. L'administration communale a noté les dernières inscriptions sur une liste d'attente et j'avais vraiment à cœur de trouver une solution afin que tout le monde puisse y participer. Monsieur Léonard Jaquet qui avait eu vent de ce problème s'est proposé spontanément pour suivre le car avec sa voiture et transporter les personnes en dessus du quota du car. Un tout grand MERCI Léo pour ta disponibilité qui a permis à tous ceux qui en avaient envie de prendre part à cette journée !

Cette année, le départ a dû avoir lieu plus tôt que d'habitude en raison du programme. Mais tous les participants étaient bien à l'heure et le car de l'entreprise Jacky Voyages de Château-d'Oex, de même que la voiture de Léonard, ont pu prendre le départ à 06h45 comme prévu. Monsieur Marc-Olivier Benninger et moi-même étions les accompagnants du Conseil communal. Nous avons pu bénéficier des services professionnels de notre chauffeur, João, qui a été bienveillant et aux petits soins envers tous ceux qui en avaient besoin.

J'avais quelques soucis au niveau du respect des horaires, spécialement la fin de la pause-café, l'embarquement dans le bateau et le débarquement. Je ne voulais pas que quelqu'un ne soit pas à l'heure et qu'il manque à l'appel au moment des départs. Mais chacun a bien respecté les consignes et a veillé à ce que tout le groupe soit complet. Un tout grand merci pour votre discipline exemplaire !

A la sortie de la H189, nous avons emprunté l'autoroute en direction de Berne et après environ 01h15 de voyage, nous avons fait une halte au restoroute Grauholz.



Le gérant de l'endroit, qui n'avait pas l'habitude d'accueillir un groupe comme le nôtre, avait demandé au chauffeur de l'appeler avant notre arrivée afin qu'il puisse nous accueillir et nous donner les informations qui nous ont permis de nous servir rapidement. Chacun a pris place autour des tables qui nous étaient réservées. Les chaises étaient confortables et quelques personnes ont même eu droit à un fauteuil !

Au moment du départ, le gérant nous a accompagnés à l'extérieur pour nous dire au revoir et nous souhaiter un bon voyage. Cet accueil chaleureux dans un restoroute a été très apprécié par les participants.

Nous sommes arrivés bien à l'heure au débarcadère de Bienne et c'est sans souci que nous avons pu embarquer sur le bateau *PETERSINSEL* dont le départ était prévu à 09h45. Une croisière repas à travers les Trois-Lacs allait nous amener jusqu'à Morat. La poupe du bateau nous était réservée et nous étions très contents d'être à l'intérieur, car il ne faisait pas chaud et nous sentions la pluie arriver. Les tables étaient déjà dressées, mais il est bien entendu que le repas n'a pas été servi tout de suite !



Chacun a pu déguster la boisson qui lui convenait mais, à beaucoup de tables, l'apéritif ne s'est pas fait attendre ! Pendant que nous naviguions, les participants ont pu admirer, depuis l'intérieur, les régions traversées : Lac de Bienne, canal de la Thielle pour atteindre le lac de Neuchâtel et ensuite, canal de la Broye pour nous diriger en direction de Morat. Les paysages fascinants nous ont fait découvrir des vignobles, des villages et des champs de légumes, de même que quelques poissons et plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques.

Vers 11h15 - 11h30, le repas a été servi : ragoût de cuisses de poulet et pâtes, crème caramel et chantilly. Nous nous sommes régaliés. Au fur et à mesure que nous naviguions, la météo est devenue plus clémente, ce qui a permis à chacun de faire un tour sur le pont du bateau et d'admirer les magnifiques paysages que nous longions. C'était aussi beaucoup plus agréable pour les fumeurs qui n'avaient plus à faire face à un vent tempétueux. Nous avons juste eu le temps de prendre un café sur le pouce qu'il était déjà 13h et qu'il était temps de débarquer à Morat où nous avons eu de la chance, car il n'y a eu que quelques gouttes de pluie qui n'ont même pas mérité l'ouverture d'un parapluie !



Aussitôt tout le monde à terre, la moitié du groupe a pris place à bord du P'tit Train touristique, tirée par une locomotive MUSON-RIVER, de 1894, qui a effectué un circuit d'environ une heure dans la ville de Morat et au bord du lac en passant à plusieurs reprises aux mêmes endroits, ce qui a agacé quelques personnes ! Les commentaires étaient très difficilement compréhensibles et c'était regrettable, car Morat est une ville intéressante tant par son histoire, que par les paysages et les activités touristiques.

De plus, au mois d'août, Morat a remporté le concours "Le village suisse de l'année", organisé par le groupe Ringier.

Les personnes du 2ème groupe ont atteint la ville moyenâgeuse à pied ou se sont déplacées avec notre car. Nous nous sommes retrouvées devant l'entrée de la ville et Roland avait fait des recherches et préparé un dossier explicatif. Il était prêt pour nous faire une visite guidée de la vieille ville et les personnes intéressées l'ont suivi. Les commentaires explicatifs ont commencé devant la porte de Berne.



Cette porte a été mentionnée pour la première fois en 1239. Lors de la bataille de Morat, elle a été entièrement détruite et a dû être rénovée à plusieurs reprises. La porte de Berne actuelle date de la deuxième moitié du 18^{ème} siècle. Elle est l'oeuvre du maître bernois Niklaus Hebler, qui a aussi rénové la Tour de l'Horloge de Berne. A l'intérieur de la porte, on peut apercevoir un mouvement d'horlogerie datant de 1712, fabriqué par les frères Ducommun de La Chaux-de-Fonds. Aujourd'hui encore, on remonte ses trois poids en pierre, des boulets de canon datant de la bataille de Morat, toutes les 24 heures. Sur le cadran extérieur, c'est une aiguille en forme de main qui porte serment qui montre les heures. Cela signifie que Morat était un état de droit libre.



Ensuite, nous avons déambulé dans la très jolie cité médiévale qui a su conserver son cachet authentique avec les pittoresques ruelles de sa vieille ville. Après une montée d'escaliers, nous nous sommes retrouvés sur les remparts que nous avons longés. Quoi de mieux que de se retrouver au-dessus des toits de la vieille ville !

Riche de plus de mille ans d'histoire, la vieille ville de Morat possède une richesse patrimoniale et historique d'une valeur inestimable. Témoin direct de la bataille de Morat, partie importante de l'histoire, cette partie de la ville ne nous a pas laissés indifférents. Nous avons spécialement apprécié les bâtiments de la Rue Principale, dont notamment la maison zum Rübenloch qui est un immeuble résidentiel de style gothique flamboyant datant du XVI^e siècle. Le nom vient probablement du fait que les betteraves étaient autrefois stockées dans sa cave dont on accède par une porte arrondie située sous l'escalier extérieur. On peut également observer des formes de fenêtres inhabituelles avec des arcs en ogive. Le grenier et le toit de style bernois date de 1672. Après avoir longé la Rue Principale, nous nous sommes dirigés vers le château qui, en 1476, a subi de plein fouet l'attaque des troupes de Charles le Téméraire qui furent décimées par les Suisses. Six tours du château ont été gravement endommagées et les remparts ont été détruits par les Bourguignons. Depuis 1803, la préfecture de la Broye se trouve dans une partie du bâtiment.

Durant notre promenade, nous avons également découvert des fontaines décorées de fleurs et, parfois, d'objets hétéroclites.



Pendant notre visite, des dames ont été attirées par les nombreuses boutiques de vêtements se trouvant sous de charmantes arcades. Elles en ont profité pour faire des achats qui allaient trouver place dans leurs armoires dès leur retour à la maison.

A la suite de la découverte de la vieille ville, nous avons été pris en charge par le P'tit train touristique qui nous a également permis de longer l'agréable bord de lac.

Avant de nous retrouver à l'extérieur de la vieille ville, vers la porte de Berne, nous avons eu le temps de boire un verre sur une terrasse. Roland nous attendait à cet endroit et nous a fait prendre place sous de magnifiques arbres afin de prendre une photo de tout le groupe.

Ensuite, nous avons rejoint le car et nous sommes arrivés en début de soirée à Grandvillard.

Malgré la fatigue, tout le monde était content de la journée. Les participants ont apprécié ces moments de retrouvailles et de convivialité. Ce fut une belle journée et je tiens à vous remercier de tout cœur pour votre participation, votre enthousiasme et votre bonne humeur.

J'adresse un merci particulier à Roland assisté de Mado, pour son aide dans le choix de la course et la préparation de la visite de Morat ; merci également d'avoir le souci de faire une photo de groupe qui permet à chacun de se remémorer des moments partagés, merci à Marc-Olivier à qui j'ai demandé de faire des photos de la journée et qui a pris sa tâche à cœur et avec sérieux, merci à notre chauffeur João qui a été à l'écoute de chacun·e et qui a répondu au mieux à toutes les demandes.

Comme chaque année, l'envie de revivre avec vous une journée telle que celle-là est bien réelle et c'est avec plaisir que je vous donne rendez-vous en juillet 2025 pour notre prochaine course. Si vous avez des idées, n'hésitez pas à m'en faire part.

Suzanne Cosandey, vice-syndique



Course des aînés Morat 10 juillet 2024

Activités Seniors 2025 :

- **Journée d'information et d'échanges sur le thème "Bien vieillir en Gruyère"**, organisée par le Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) : samedi 26 avril 2025, au CO de La Tour-de-Trême
- **Broche** : vendredi 16 mai 2025
- **Course des seniors** : 9 juillet 2025



Loto au home de l'Intyamon

EN FAVEUR DE L'ANIMATION

14

12

*Venez passer d'agréables après-midi
Au home de l'Intyamon, dès 15 h00*

LOTO

Dates à retenir :

11 décembre 2024	5 février 2025
8 janvier 2025	5 mars 2025
	2 avril 2025

26

38

77

78

*Nous vous remercions très sincèrement
De votre participation*

Merci de réserver les dates, les invitations pour les activités organisées par la commission Seniors et la commune vous seront envoyées dans le courant du printemps.

Café Seniors en automne 2025 : la date sera communiquée dans le Bulletin communal du mois d'avril.

Si vous avez d'autres propositions d'activités, vous pouvez vous adresser aux membres de la commission Seniors qui se tient à disposition.

Le portrait du semestre

La Commission Seniors remercie chaleureusement Monsieur Gilbert Vaucher qui s'est prêté au jeu et qui a accepté de partager ses expériences de vie afin d'agrémenter L'écho de la Commission Seniors.

Malheureusement, nous n'avons trouvé aucune dame désirant se faire interviewer, mais peut-être des personnes qui étaient intéressées n'ont pas été contactées. Alors, n'hésitez pas à prendre contact avec Monsieur Léonard Jaquet si vous avez envie de partager quelques moments de votre vie.

Le portrait du semestre

Portrait de Monsieur Gilbert Vaucher

La définition du concept « **retraite** » selon Gilbert tient en 3 mots : « **joie de vivre** » ! La liberté de faire tout ce qui lui fait plaisir, comme il l'entend, de prendre le temps de faire les choses qu'il aime, avec la famille et les amis... alors, qu'auparavant « *la tête allait prioritairement vers les questions concernant le travail !* »... Que demander de mieux ?



Le désir d'apprendre, de progresser, d'aller de l'avant sont les leitmotivs de Gilbert. Ce sont d'ailleurs ces qualités qui l'ont conduit du Mouret à Grandvillard ! En effet, dans sa jeunesse, Gilbert s'est imposé lui-même l'apprentissage de la danse « *pour éviter de rester appuyé au bar tout le samedi soir !* ». Tous ses efforts ont fait de lui un excellent danseur et l'ont encouragé à inviter Fernande, une jolie Gruérienne native de Grandvillard, à tournoyer sur la piste de danse !

Arrivé au village de sa dulcinée, un retour en arrière ne lui parut plus du tout envisageable : « *Grandvillard est un tel labyrinthe, qu'une fois dedans, il est impossible d'en sortir ! Alors j'y suis resté* » dit-il avec un brin de malice dans les yeux.

Grâce au sens de l'accueil et du partage, ainsi qu'à l'amour régnant dans sa belle-famille, son intégration dans son nouveau milieu fut chose aisée ! Actuellement, c'est lui Gilbert, le patriarche de la famille ! Grand-Papa de trois petits-enfants jeunes adultes, il s'emploie, depuis leur tendre enfance, à leur montrer comment avancer dans la vie en vivant leurs passions ! « *L'amour de la famille, c'est comme les graines ! Semées dans une terre fertile, elles germent et s'épanouissent* ».

Gilbert s'adonne à la marche en montagne, toujours avec son épouse Fernande et accompagné parfois d'amis ou d'autres membres de la famille. Son coin de prédilection se situe dans la région de Château-d'Oex où « *on ressent plus le soleil que la bise* ».

L'hiver, c'est la randonnée à ski, à peau de phoque (à 79 ans !) ou en raquettes. Si la météo n'est guère favorable aux sorties extérieures, c'est le jeu de cartes qui le tient en haleine. Notre dynamique retraité participe aux mercredis après-midi mis sur pied par Frédy Rime ! Il joue toujours avec son copain Dédé Pharisa, un partenaire de jeu qui joue « *comme lui* » ! En amateur éclairé, après le premier tour, il est capable d'identifier les partenaires « *qui n'ont rien* » de ceux qui ont un « *beau jeu* » !

Marcheur infatigable, Gilbert a eu l'occasion de visiter des îles montagneuses comme la Corse ou Madère. Reste la Bretagne qui doit être une région magnifique et que Gilbert n'a pas (encore !) découverte ! Les voyages ne lui font pas peur : récemment, il s'est rendu, avec Fernande, à Toulouse pour visiter un de leurs petits-fils qui effectuait un stage dans le cadre de ses études d'ingénieur.

30 ans de chant au chœur mixte de Grandvillard font de lui un amoureux inconditionnel de la musique. Il aime se brancher sur *You Tube* ou *Radio Viva* et « *mettre le son à plein tube ! Quand Fernande est à la maison, je dois mettre la sourdine* » . Il faut dire que les nouvelles technologies n'ont guère de secrets pour lui ! Il a dû suivre des cours d'initiation à l'informatique dans le cadre de son travail et il n'a jamais arrêté d'utiliser les programmes à disposition pour répondre aux besoins du quotidien. Il s'en félicite car Internet devient un canal essentiel pour s'informer, envoyer des courriels et payer des factures avec les codes QR. Une fois de plus, cette volonté d'apprendre qui le caractérise lui a permis de développer, au fil des années, des habiletés dans l'utilisation des programmes informatiques... renforcées, au besoin, par des coups de pouce de ses petits-enfants.

Plus on pratique, plus on devient expert en la matière ! Et chacun son domaine ! Lui, c'est l'ordinateur, Fernande, c'est la cuisine ! Un cordon bleu qui lui prépare des gratins de pommes de terre et des rôtis succulents qui lui rappellent les saveurs s'échappant du Vanil Noir lorsque Madame Repond cuisinait ses délicieuses entrecôtes sauce « *Vanil Noir* » .

Gilbert apprécie beaucoup ce qui est organisé pour les Seniors à Grandvillard ! Auparavant, il n'y avait rien du tout pour les personnes à la retraite. Ce que la commune fait pour les seniors est très appréciable : ne rien perdre et continuer à développer ! Ces journées proposant des rencontres ponctuelles et facultatives entre retraités favorisent les échanges et l'ouverture aux autres ! Ces opportunités sont très importantes lorsque la vie professionnelle s'est arrêtée. Merci à la commune, merci aux autorités !

Entretien conduit par Léonard Jaquet et Jacqueline Gremaud le 17 septembre 2024

Café



Seniors

**Samedi
30 novembre 2024
de 9h30 à 13h30**

à la salle communale

Nous vous **invitons** à ce Café Seniors et vous proposons une séance d'échange avec une **ergothérapeute** qui exposera différents thèmes concernant les **préoccupations** des seniors à **domicile**.

Programme :

Dès 9h30 Accueil, **café**

10h00-11h30 **Présentation** de l'ergothérapeute et
échange au sujet de nouvelles **activités**

11h30-13h30 **Apéro**, tombola, **soupe**



L'apéro et la soupe vous seront offerts et les boissons seront vendues à des prix raisonnables. Une **tombola** sera proposée pour couvrir une partie des frais.

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir
vous inscrire jusqu'au 19 novembre auprès du bureau communal.
téléphone : 026 928 11 50
mail : administration@grandvillard.ch

Rejoignez-nous !

Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux.

Les membres de la commission seniors



Découvrez le nouveau programme d'activités 2024-2025 de Pro Senectute Fribourg, à disposition auprès de l'Administration communale.

Vous y trouverez des activités sportives, culturelles, des formations, des événements et des rencontres à destination de toutes et tous dès 60 ans.

Contact

Pour toute demande de renseignement, n'hésitez pas à contacter Senectute Fribourg.

Sport Culture et Formation

sportetformation@fr.prosenectute.ch

+41 26 347 12 93



Aide aux proches

Vous prenez soin d'un proche, nous prenons soin de vous ! Service de relève pour remplacer et soutenir les proches qui s'occupent à domicile d'une personne âgée, malade et/ ou en fin de vie.

ACTION SPECIALE être aidé quand on aide: Bons de 03h00 gratuite par le service de relève de la Croix-Rouge fribourgeoise !

Appelez La Croix-Rouge fribourgeoise pour bénéficier du bon sans engagement ou remplissez le formulaire.

Vous vous occupez régulièrement à domicile de votre conjoint ou parent âgé, malade ou en fin de vie ?

Le personnel qualifié et expérimenté de la Croix-Rouge fribourgeoise prend soin ponctuellement ou régulièrement de votre proche en votre absence.

Que ce soit pour reprendre votre souffle, un impératif, des vacances, un rendez-vous médical ou de loisir, ou toute autre raison, vous avez la possibilité de faire appel au service de relève de la Croix-Rouge fribourgeoise.

N'hésitez pas à contacter : +41 26 347 39 79 (lundi – vendredi de 07h30 à 11h30)
Croix-Rouge fribourgeoise aide aux proches

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz 
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Faciliter le maintien à domicile des aînés

La Croix-Rouge propose plusieurs **services et aides à domicile** qui permettent de vous faciliter la vie tout en continuant de vivre chez vous.

Les services proposés sont les suivants :

- | | |
|--|---|
|  Alarme Croix-Rouge
Pour une sécurité à portée de main, 24 heures sur 24. |  Permanence téléphonique
Pour vous conseiller et répondre à vos demandes. |
|  Service des transports
Pour rester mobile, malgré l'âge ou le handicap. |  Des lits électriques et des matelas adaptés
Pour vous faciliter le quotidien. |
|  Aide aux proches
Pour soulager les proches qui s'occupent d'une personne âgée ou malade, à domicile. |  Permanence technologique
Pour vous aider dans les nouvelles technologies. |
|  Repas accompagné
Pour vous aider à préparer votre repas et manger en compagnie. |  Fêtes pour les Aînés
Pour vivre de belles rencontres dans un cadre convivial et festif. |
|  Visites à domicile
Pour maintenir des liens sociaux. | |

La Croix-Rouge Fribourgeoise vous conseille volontiers :

Tél. +41 26 347 39 40

www.croix-rouge-fr.ch

info@croix-rouge-fr.ch

17. Le coin des sociétés locales et des manifestations, calendrier intersociété



Ne manquez pas nos prochaines manifestations :



Notre traditionnel Match aux cartes
le vendredi 15 novembre 2024 à 19h00
à la salle communale.
Inscription chez Estelle au 079 410 84 80.

Collation offerte après le match



La Fenêtre de l'Avent
le jeudi 12 décembre 2024 de 19h00 à 21h00
Chez Estelle au Jardin Rose

**Ceux qui prennent leur tasse ont le droit
à du vin chaud supplémentaire ...**



L'Après-midi Contes et Goûter
le vendredi 13 décembre 2024 15h30 – 16h30
à la salle paroissiale.



Croqu'Free'Son

La Troupe Croqu'Free'Son de l'Intyamon vous offre la merveilleuse possibilité de faire en amateur de la Comédie Musicale :

Tu aimes chanter

Tu aimes bouger

Tu aimes jouer la comédie

Tu aimes partager des moments de franche rigolade

Rejoins-nous, ou viens faire un essai dès la 3H et jusqu'à.....(y'a pas d'âge). Infos sur www.croqufreeson.ch ou au 078/862.21.62

Tu as entendu parler de notre Crime & Enigmes « Femme de Caractère » mais tu n'as pas pu nous voir.

On est de retour :

- Samedi 30 novembre à 19h
- dimanche 1^{er} décembre 2024 à 11h30
- Vendredi 10 janvier à 19h
- Samedi 11 janvier 2025 à 19h

à la Scie à Charmey.

Souper-Spectacle : Menu Fondue Chinoise
CHF 88.--/personne

Réservations : info@lascie.ch

079/810.78.92 WhatsApp uniquement



LA SAINT-NICOLAS

Chère familles de Grandvillard,
Chers nouveaux habitants,

Comme chaque année, le grand St-Nicolas parcourra le village de Grandvillard durant sa traditionnelle tournée de la St-Nicolas. Cette coutume perdure depuis de longues années et l'arrivée de St-Nicolas, Père-fouettard et des Flonflons sont des moments de pur bonheur, comme si le temps s'arrêtait l'espace d'un instant. Mais les coutumes peuvent s'essouffler. C'est pourquoi, nous souhaiterions sensibiliser les habitants de Grandvillard aux beaux moments liés à cette tradition.



Récemment installés dans la Commune ou établis depuis un certain temps déjà, nous vous proposons de convier St-Nicolas dans vos maisons durant quelques minutes, accompagné des odeurs de biscômes, de cacahuètes et de mandarines. Les familles coutumières de ce magnifique mythe pourront vous renseigner. Ces moments regroupant petits et grands resteront gravés dans vos mémoires. D'ici quelques jours, vous aurez l'occasion de nous faire signe afin de vivre cette belle tradition !

**Au nom de la société de musique
L'Echo du Vanil-Noir**

Calendrier Intersociété 2024–2025

Programme des manifestations 2024/2025



Intersociété de Grandvillard

Novembre	9 15 22-23 29 30 30-31	Soirée remerciement - Société de Tir Match aux cartes - 19h00 - Salle communale - SIV 100 ans de la Jeunesse - Société de Jeunesse Souper du personnel de la Paroisse Match aux cartes - Société de Tir Café des séniors Comédie musicale - Crime et énigmes femme de caractère - à La Scie à Charmey - Croqu'Free'Son		Avril	5 16 20 21 30-1-2-3	Nettoyage du Village - Société de Jeunesse Assemblée de Paroisse - 20h00 Messe de Pâques - 8h45 - Eglise de Grandvillard Chasse aux œufs - 10h00 à 12h00 - Place du Saudillet - SIV Toumée du 1er mai - Société de Jeunesse
Décembre	7 12 13 24	Tournée du Grand Saint-Nicolas et ses Flomflon Fenêtre de l'Avent - 19h00 à 21h00 - SIV Contes et goûter - SIV Noël - Messe des familles - 17h00 - Eglise de Grandvillard		Mai	16-17 25 31	Concert du Chœur-Mixte - Grande Salle à Albeuve Messe de la 1ère Communion - 9h30 - Eglise de Grandvillard Marché des Artisans - 9h00 à 17h00 - SIV
					27-28-29 30-31-1	Fête cantonale des Musiques à Bulle
Janvier	3 10-11 10-11 24-25-26 26	Soirée des Rois - Chœur-Mixte Camp musical - Société de Musique Comédie musicale - Crime et énigmes femme de caractère - à La Scie à Charmey - Croqu'Free'Son Camps de ski enfants Chandolin/St-LUC - Ski-Club Noël des aînés - Société de Jeunesse Loto à Pringy - FC Haut-Gruyère		Juin	1 7 13-14-15	Loto à Pringy - FC Haute-Gruyère Rencontre des vieilles voitures - Société de Musique Comédie musicale - La Gare aux Sorcières à Moléson - Croqu'Free'Son
Février	8 15 22	Randonnée des membres - Ski-Club Repas de soutien - Le Pâquier - FC Haute-Gruyère Concours inter-ski-club de la Vallée de l'Intyamon - Estavannens		Juillet	19 22 27 29	Fête-Dieu - Diane Concert annuel - Les Zygomatiques After Work - Ski-Club Pique-nique - Croqu'Free'Son
Mars	7-8 13 15 22	Concert annuel - Société de Musique Assemblée annuelle - SIV Souper de soutien au Pâquier - FC Haute-Gruyère Sortie à ski des membres - Ski-Club		Août	3-4-5-6 13 27 31-1-2	RJG 2025 Broc - Participation de la Société de Jeunesse Pique-nique - Amicale des Pompiers Messe en Liéry Odet - 10h00 Fête Ô Saudillet - Société de Jeunesse
				Septembre	15 15 17	Pèlerinage à la Grotte de Notre-Dame de Lourdes - 14h30 Illumination de la Croix du Cuâ - Ski-Club Pique-nique - Société de Musique
					7 20 24	Messe à la Dauda Open-Bike 35ème édition Assemblée annuelle 20h00 - Intersociété

Carnaval des enfants 2024



Sous un soleil éclatant, Smileys, Emojis, petits diablotins et princesses se sont donnés rendez-vous le 7 février dernier dans la cour d'école de Grandvillard pour sa 5^{ème} édition.



Notre Rababou « Tour des émotions » nous a guidé à travers les magnifiques ruelles de notre village pour un cortège sur le rythme endiablé des Guggenmusiks.



Suivis des enfants de tout l'Intyamon, nous avons rejoint la place communale pour la mise à mort du Rababou. Celui-ci a pris feu rapidement, mais a brûlé longtemps... à chacun son interprétation !



Les organisateurs tiennent à remercier chaleureusement :

La commune de Grandvillard

L'entreprise Grisoni-Zaugg

Véronique Brodard

Toutes les personnes qui ont confectionné des gâteaux et en-cas pour nos deux manifestations

La société d'intérêt villageois

Enfin, **chaque habitant du village**, car sans vous nos fêtes ne seraient pas aussi réussies !



Daniel, Marie, Christelle, Sophie,
Isabelle, Justine et Maude

Halloween 2023



La première édition de notre Halloween en extérieur s'est déroulée au Saudillet le 31 octobre 2023. Cette fois-ci, la météo nous a permis de nous réunir nombreux.

Parmi les décors sinistres et les déguisements des plus terrifiants, nous avons partagé une excellente soupe à la courge (Merci à Jonas et à son Papa) et quelques délicieux en-cas sucrés et salés.



Sous les yeux attentifs de notre veuve-noire, nous avons festoyé autour du feu en dégustant un vin chaud d'anthologie. Autant dire que le chaudron s'est vidé en un clin d'œil... Malgré l'ambiance lugubre, les enfants ont clairement apprécié cet Halloween villageois.



Merci d'avoir été si nombreux à fêter avec nous et l'on se réjouit de vous raconter les anecdotes de l'édition 2024.

18. Des nouvelles du parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut



Arbres fruitiers

Le Parc soutient depuis plusieurs années la plantation d'arbres fruitiers haute-tige, pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers et cognassiers.

Pour la plantation de fruitiers, le Parc conseille, fournit les plants et organise la taille durant les 6 premières années de la vie des arbres pour un forfait de 160.00 par arbre. L'acheteur prend en charge les frais de plantation et de protection. Il s'engage à le soigner correctement par un contrat de plantation. Afin de favoriser les variétés anciennes, une sélection d'essences sont vendues au prix préférentiel de 120.00.

Toutes les infos et le formulaire de commande se trouvent sur le site du Parc. Délai de commande pour une plantation au printemps : 15 janvier 2025.

Prairie fleurie

Les prairies naturelles constituent des milieux essentiels pour la biodiversité. Elles hébergent plus de la moitié des espèces végétales de Suisse ainsi qu'une faune riche et diversifiée. La mise en place d'une prairie fleurie est une opération à la portée de tout le monde.

Le Parc offre son expertise et **fournit les semences** pour réaliser une prairie fleurie. Informations par courriel à nature@gruyerepaysdenhaut.ch.

Planter une haie vive

En plus d'offrir un refuge aux animaux, les haies vives d'arbustes indigènes apportent structure et caractère à un jardin. Elles portent bien leur nom puisqu'elles font vivre une multitude d'insectes qui profitent des fleurs, ainsi qu'une multitude d'oiseaux qui mangent les fruits à l'automne.

Le Parc soutient la plantation d'arbustes indigènes et d'allées d'arbres indigènes dans son périmètre. Le Parc propose un service de conseil et **finance l'entier du coût des boutures d'essence indigène.**

Pour une plantation au printemps, les demandes sont à adresser jusqu'au 3 mars 2025 à nature@gruyerepaysdenhaut.ch ou +41 26 924 76 93.

Création d'étangs

Plus de 90% des zones humides de Suisse ont disparu, au détriment de nombreuses espèces (amphibiens, insectes).

Le Parc soutient la revitalisation et la création d'étangs sur son territoire. Après une visite, le Parc conseille et peut participer jusqu'à 70% des coûts. Informations et demandes : nature@gruyerepaysdenhaut.ch ou +41 26 924 76 93.

19. Eliminer le gui pour des fruitiers sains



Fiche technique FRUCTUS

Éliminer le gui pour des fruitiers sains

La sagesse populaire a fait du gui une plante porte-bonheur et lui attribue des vertus médicinales depuis la nuit des temps. Mais la population ignore largement qu'à cause de son mode de vie il menace de nombreuses essences, dont le pommier et le poirier. Le gui est en effet un hémiparasite. Si ses feuilles vertes lui permettent d'avoir une activité photosynthétique, le gui affaiblit en même temps l'arbre hôte en lui soutirant de l'eau et des sels minéraux. C'est pourquoi il est bon d'éliminer rigoureusement le gui des pommiers et des poiriers.

Le mode de vie du gui

Il existe plusieurs espèces de gui. La plus répandue en Europe est le gui blanc (*Viscum album*) dont on distingue trois sous-espèces. L'une d'entre elles, le gui des feuillus, attaque des feuillus à bois tendre tels que le bouleau, le peuplier, le tilleul, le saule et le pommier. Sur les poiriers, les attaques sont rares et sur d'autres essences fruitières elles sont inexistantes. Le gui des feuillus est dioïque, c'est-à-dire qu'une même plante développe soit des fleurs mâles, soit des fleurs femelles.

Les fleurs pollinisées développent à l'automne des baies blanches entourées d'une enveloppe très visqueuse et appréciées des oiseaux, qui disséminent l'espèce. En se posant sur les branches, ils y abandonnent les graines collantes



Le gui affaiblit les pommiers et peut les faire périr. Photo: Claudia Frick

ou les y déposent avec leurs fientes. Puis les graines vont germer. Leurs sucs pénètrent dans les vaisseaux conducteurs de la branche et les colonisent.

Au début, la plantule de gui pousse lentement et ne se remarquera guère pendant une longue période. Mais dès la quatrième année, elle forme des fruits, puis elle se transforme en touffe globuleuse. Les grandes touffes de gui peuvent atteindre un mètre de diamètre.

Le gui affaiblit les plantes hôtes pendant de longues années et peut les faire périr à la longue. Aussi, les touffes de gui sempervirentes peuvent faire rompre les branches, surtout lorsque le poids de la neige s'y ajoute.

Un problème croissant

La forte croissance de l'infestation par le gui des dernières années reste en partie inexpliquée. Une des raisons pourrait être l'absence de soins ou l'entretien insuffisant dans les vergers à haute tige. Couper et éliminer les touffes de gui fait partie de l'entretien normal des arbres. Si ces interventions sont négligées, les hémiparasites peuvent prospérer, former de nombreux fruits et se multiplier fortement. L'incidence du changement climatique sur la propagation du gui est inconnue pour le moment. On sait toutefois que les pommiers et d'autres essences au bois tendre font l'objet d'infestations de plus en plus fréquentes et fortes.



Les oiseaux consomment les baies blanches du gui qu'ils disséminent ensuite. Photo: zVg



Assainir les arbres infestés

Lorsqu'un pommier est infesté seulement par de rares touffes de gui, son assainissement prend peu de temps. Mais il est important d'inspecter l'arbre régulièrement, car cela permettra de détecter et éliminer les plantules de gui. Pendant les deux premières années, on peut les éliminer complètement de l'écorce. Puis, les sucoirs envahissent les vaisseaux conducteurs de l'hôte, ce qui complique considérablement son élimination.



Il est possible d'éliminer complètement de l'écorce le gui découvert au stade plantule.

Photo: Hans-Thomas Bosch



Il est possible d'assainir un arbre infesté de touffes de gui plus anciennes de la manière suivante:

- La branche touchée est sciée à au moins 40 cm de la touffe de gui côté tronc. Si la touffe seule est supprimée, sans élimination d'un tronçon de la branche infestée, les sucoirs restants repousseront.
- S'il est impossible de supprimer la branche, il sera nécessaire de couper le bois infesté pour éliminer le gui. Il faut alors faire en sorte d'enlever totalement les sucoirs latéraux, c'est-à-dire qu'aucun vestige de pousse verte ne doit plus être visible. L'entaille doit donc être assez profonde et large. Une branche plus épaisse offre évidemment une plus grande marge de manœuvre. Mais la méthode fonctionne uniquement sur les jeunes plants de gui.
- L'assainissement de grands arbres fortement infestés de gui nécessiterait dans de nombreux cas l'élimination de trop de branches et des découpages laborieux. C'est pourquoi il est conseillé de couper ou d'arracher le gui à fleur de branche. De cette façon, la formation de baies s'arrête pour environ trois ans, ce qui empêche la dissémination de proximité.

Il peut valoir la peine de louer une nacelle au lieu d'utiliser une échelle pour diminuer le risque d'accident lors de la taille. Les coupe-branches sont utiles pour traiter les arbres plus petits.



L'assainissement d'arbres fortement infestés de gui est chronophage.

Photos: Klaus Gersbach

Service conseils

FRUCTUS conseille sur le problème du gui:
Tél. 079 838 20 20, beratung@fructus.ch

Mentions légales

Éditeur

FRUCTUS
Müller-Thurgau-Strasse 29
8820 Wädenswil
044 518 03 40
info@fructus.ch
www.fructus.ch

Auteurs

Kaspar Hunziker, Klaus Gersbach, FRUCTUS
Hans-Thomas Bosch, Pomologen-Verein
Graphisme
FxH - visuelle Kommunikation, Grünigen
Traduction Yvette Allemann
Édition mai 2022

L'élaboration de cette fiche technique de FRUCTUS a bénéficié du soutien financier d'IP-Suisse.

Cette fiche technique et d'autres fiches techniques de FRUCTUS sont disponibles au téléchargement sur www.fructus.ch/fr/arbres/vergerhautige

20. Taille des haies vives – Rappel des dispositions légales

Selon la loi sur la mobilité (LMob), les communes exercent la surveillance sur les réseaux de mobilité communaux et routes privées à usage public, conformément à l'article 8 de la LMob.

Les propriétaires des fonds voisins doivent s'abstenir d'entraver les itinéraires de mobilité par des constructions, installations, plantes ou arbres, ou par toute autre mesure. En outre, ils entretiennent leur propriété de façon adéquate. L'utilisation de ces fonds ne doit, notamment, pas créer de problèmes de sécurité et ne pas restreindre la visibilité des usagers et usagères de l'itinéraire de mobilité et des accès.

Les articles 138 et suivants de la LMob fixent les règles relatives aux distances de construction aux routes pour les plantations, les murs et clôtures, les panneaux-réclame.

Enfin, selon l'article 144 de la LMob, les murs, clôtures, plantes, ouvrages et autres installations en bordure d'un itinéraire de mobilité doivent être entretenus convenablement, dans le respect de la protection de la nature et conformément à la réglementation communale. S'ils constituent un danger, leur propriétaire ou le tiers responsable doit prendre immédiatement les mesures propres à garantir la sécurité de l'itinéraire de mobilité.

D'avance nous vous remercions de bien vouloir suivre ces directives afin d'assurer un maximum de sécurité à tous les usagers de la route.



21. Bibliothèque régionale de l'Intyamon

La bibliothèque de l'Intyamon propose un choix dense et varié de documents aux lecteurs, en tout plus de 10'000 ouvrages à découvrir.

Les portes de la bibliothèque vous sont grandes ouvertes :

- le lundi 16h00 – 18h00
- le mercredi 14h30 – 16h30
- le vendredi 18h00 – 20h00

Durant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte le vendredi de 18h00 à 20h00.



Rue Jean-Marie Musy 11 – 1669 Albeuve
+41 26 535 72 95
info@bibliothqueintyamon.ch
www.bibliointyamon.ch

22. Informations concernant les déchets



Hubert Etter et Fils SA

Hubert Etter et Fils SA
www.hubert-etter.ch

Route Principale 89 •
CH-1628 Vuadens •
Tél +41 26 919 87 80

Déchets urbains

Changements de date en raison de fêtes et jours fériés

Fête	Date de remplacement
Noël	Mardi 24 décembre 2024
Nouvel-An	Mardi 31 décembre 2024
Lundi de Pâques	Jeudi 24 avril 2025
Lundi de Pentecôte	Jeudi 12 juin 2025
Noël	Mardi 23 décembre 2025
Nouvel-An	Mardi 30 décembre 2025

Horaire de la déchetterie

Horaire d'été (1^{er} avril au 30 novembre)

Mardi	17h30 - 19h30
Mercredi	10h00 - 11h00
Jeudi	17h30 - 19h30
Samedi	10h00 - 12h00

Horaire d'hiver (1^{er} décembre au 31 mars)

Mardi	18h00 - 19h00
Mercredi	10h00 - 11h00
Jeudi	18h00 - 19h00
Samedi	10h00 - 12h00



Nous tenons à vous rappeler que la Déchetterie intercommunale sera fermée :

- le jeudi 26 décembre 2024
- le jeudi 2 janvier 2025



Vous trouverez toutes les informations concernant la Déchetterie intercommunale des Auges, le traitement des déchets et le MEMODéchets (distribué en tout-ménage fin décembre) sur le site internet :

<https://www.memodechets.ch/MemoDechets/ContactEtInfos/Grandvillard>

BENNE D'ÉCHANGE

La benne d'échange est installée à l'intérieur du périmètre de la déchetterie.

Les objets peu encombrants, parfaitement utilisables, propres et en bon état peuvent y être déposés (*p. ex. : vaisselle, petit mobilier, livres, jouets, lampes, outils, CD, DVD, matériel informatique récent, vidéo, etc.*).

Ceux-ci doivent impérativement être rangés de manière ordonnée.

Ce que vous ne pouvez pas déposer

- les objets trop encombrants (possibilité d'afficher un avis avec une photo et vos coordonnées sur le panneau d'affichage prévu à cet effet) ;
- les pneus et roues de voiture ;
- les textiles et chaussures (une benne de la Croix-Rouge est à disposition à la déchetterie) ;
- le matériel trop usagé, sale ou endommagé ;
- les produits alimentaires.

QUE FAIRE DES VERRES HORS D'USAGE ?



Si un verre se casse ou est irrémédiablement terni du fait de la corrosion, il ne reste plus qu'à l'éliminer **mais pas dans le conteneur à verre usagé**. Les verres à boire peuvent **contenir des métaux lourds** et doivent être déposés **dans la benne à gravats**.

BENNE COMPACTEUSE A PAPIER

Pour éviter d'endommager la benne compacteuse, nous vous demandons de bien vouloir :

- vider le contenu des cartons (papier) dans la benne ;
- plier les cartons ;
- découper les gros cartons.



Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats :

- j'en profite pour **ramener aux magasins**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc. ;
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc.) ;
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

23. Cotisations AVS - obligation de cotiser

QUI DOIT COTISER ?

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.



En 2025, ce sont les personnes actives nées en 2007 qui entrent dans le cercle des cotisants.

Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer les cotisations AVS/AI/APG dès le 1^{er} janvier qui suit leur 20^e anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite. Celui-ci est fixé à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes. La réforme de l'AVS permet aux femmes et aux hommes de percevoir leur rente de manière plus flexible à partir du 1^{er} janvier 2024. Il est ainsi possible de percevoir une rente entre 63 et 70 ans, et ceci à partir du mois de son choix. Il est possible de demander une partie de la rente (entre 20 et 80%) ou la totalité.

L'âge de référence des femmes sera relevé de 64 à 65 ans en quatre étapes. Avec une entrée en vigueur de la réforme le 1^{er} janvier 2024, l'âge de référence des femmes augmentera pour la première fois de trois mois le 1^{er} janvier 2025. Cette première étape concernera les femmes nées en 1961. Les étapes suivantes relèveront l'âge de référence à 64 ans et six mois pour les femmes nées en 1962, puis à 64 ans et neuf mois pour celles nées en 1963 et enfin à 65 ans pour celles nées en 1964. À partir du début de l'année 2028, l'âge de référence sera donc de 65 ans pour tous les assurés. Le relèvement par étapes de l'âge de référence s'applique par analogie à la prévoyance professionnelle.

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à la caisse de compensation de leur domicile, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins le double de la cotisation minimale annuelle (cf www.caisseavsf.ch puis assurances et AVS-cotisations).

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

24. Service de puériculture et consultations parents-enfants



Chaque naissance est une nouvelle aventure qui bouleverse le quotidien de votre famille et qui soulève de multiples questions.

De la naissance à l'entrée de l'école enfantine, les infirmières petite enfance de La Croix-Rouge fribourgeoise vous accompagnent et vous soutiennent dans cette nouvelle étape de votre vie.

Les infirmières spécialisées en petite enfance sont à votre écoute pour vous offrir des conseils professionnels sur diverses thématiques essentielles :

- suivi du poids et de la croissance ;
- allaitement et accompagnement ;
- alimentation et introduction de nouveaux aliments ;
- sommeil et gestion des pleurs ;
- étapes du développement de l'enfant ;
- différentes approches éducatives ;
- vaccinations ;
- prévention et promotion de la santé.

Pour une consultation, un appel téléphonique ou une visite à domicile :

+41 26 347 38 83, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00

Informations complémentaires

<https://croix-rouge-fr.ch/fr/prestations/services-aux-familles/puericulture-conseils-aux-parents/>

25. Petite enfance

Parents avant 25 ans ?



- Besoin d'échanger ?
- Besoin d'information ?
- Besoin de se former ?

La mission de l'association JeunesParents est d'encourager l'autonomie et la responsabilité des parents jeunes, de favoriser de bonnes conditions à l'exercice de leur parentalité et de leur permettre de terminer leur première formation.

Informations complémentaires disponibles sous www.jeunesparents.ch.



CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2025 PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS

District de la Gruyère

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence
Bulle	Centre de puériculture Rue de la Sionge 67 rez-de-chaussée	Sur rendez-vous, tous les jours de la semaine
Châtel-sur-Montsalvens	Salle communale Au Village 2 rez-de-chaussée	Le 2^{ème} mardi du mois, l'après-midi 14 janvier 11 février 11 mars 8 avril 13 mai 10 juin 8 juillet 12 août 9 septembre 14 octobre 11 novembre 9 décembre
La Roche	Foyer St-Joseph Rte de Fribourg 54 rez-de-chaussée	Le 3^{ème} lundi du mois, l'après-midi 20 janvier 17 février 17 mars 14 avril (2 ^{ème}) 19 mai 16 juin 21 juillet 18 août 15 septembre 20 octobre 17 novembre 15 décembre
Villars-sous-Mont	Home de la Vallée de l'Intyamon Rte de l'Intyamon 117 1 ^{er} étage	Le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi 27 janvier 24 février 24 mars 28 avril 26 mai 23 juin 28 juillet 25 août 22 septembre 27 octobre 24 novembre 22 décembre
Centre de puériculture de la Gruyère Rue de la Sionge 67 1630 Bulle rez-de-chaussée		Plus d'informations ? Tél. 026/347.38.83

Puériculture et consultations parents-enfants

Ateliers-échanges petite enfance 2025

Janvier à juin

Gratuit | Enfants bienvenus | Inscription obligatoire

Thèmes | 1^{er} semestre 2025

Joie, frustration, peur & colère

Comment accompagner mon enfant au quotidien.

En collaboration avec Education Familiale.

Pour parents et enfants de 1 à 4 ans

Initiation au massage de bébé

Découvrons des mouvements qui mènent à la détente et qui renforcent le lien d'attachement. (Amener deux linges de bain)

En collaboration avec une instructrice en massage bébé.

Pour parents et bébés de 0 à 1 an

Yoga parent-enfant

Postures vitalisantes, détente profonde et respirations calmantes... les outils pour le bien-être de toute la famille.

En collaboration avec YOGA So-Ham

Pour parents et enfants de 2 à 4 ans

Intimité et propreté

Découverte de son corps et apprentissage de la propreté.

Pour parents et enfants de 0 à 4 ans

1-2-3... Ecole !

Comment aider mon enfant à préparer son entrée en 1H?

En collaboration avec EcolePlus

Pour parents et enfants de 3 à 4 ans

C'est grave Docteur ?

Que faire et comment réagir quand mon enfant est malade ou blessé?

En collaboration avec des pédiatres de PediaBulle

Pour parents et enfants de 0 à 4 ans

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Lieux et dates

Centre de puériculture de la Gruyère
Rue de la Sionge 67
1630 Bulle

Centre de puériculture de la Sarine-Campagne
Avry-Bourg 2
1754 Avry

Centre de puériculture de la Broye
Rue St-Laurent 5
1470 Estavayer

JANVIER

Jeudi 9
De 9h30 à 11h

Mercredi 15
De 9h30 à 11h

Vendredi 17
De 9h30 à 11h

FÉVRIER

Vendredi 7
De 9h30 à 11h

Mardi 4
De 9h30 à 11h

Mercredi 5
De 9h30 à 11h

MARS

Mardi 18
De 8h30 à 9h30 ou de 10h à 11h

Lundi 24
De 8h30 à 9h30 ou de 10h à 11h

Jeudi 13
De 8h30 à 9h30 ou de 10h à 11h

AVRIL

Mardi 1
De 9h30 à 11h

Vendredi 4
De 9h30 à 11h

Mercredi 2
De 9h30 à 11h

MAI

Mercredi 14
De 9h30 à 11h

Jeudi 15
De 9h30 à 11h

Lundi 26
De 9h30 à 11h

JUIN

Lundi 16
De 9h30 à 11h

Vendredi 13
De 9h30 à 11h

Mardi 24
De 9h30 à 11h

Permanence petite-enfance à l'Espace Famille à Bulle (Rte de la Pâla 137a).
Les 14.01.25 / 11.02.25 / 11.3.25 / 8.4.25 / 13.5.25 / 10.6.25

Nos ateliers-échanges sont un lieu de rencontre entre parents et sont co-animés par des infirmières-puéricultrices et des experts du domaine.

puericulture@croix-rouge-fr.ch
026 347 38 83

26. Fondations pour l'aide aux personnes dans le besoin

Les personnes dans le besoin ou la dépendance, confrontées à des problèmes de santé et/ou de handicap, ou des familles ou des jeunes traversant des périodes critiques peuvent notamment faire appel aux Fondations suivantes :

Fondation afag

La « Fondation afag pour l'aide aux familles de la Gruyère » est née grâce aux fonds légués par l'Aide familiale gruérienne lors de sa dissolution.

La Fondation afag a pour but de venir en aide :

- aux familles et personnes dans le besoin, confrontées à des problèmes de santé, de handicap, de difficultés financières, etc.
- aux personnes nécessiteuses rencontrant des difficultés liées à l'âge.
- aux jeunes et aux enfants dans la précarité traversant des périodes critiques, nécessitant appui, traitement, encadrement, formation, repas pris hors domicile, etc.

La fondation vient en aide subsidiairement aux aides étatiques et officielles ou aux couvertures d'assurances.

Les bénéficiaires doivent être domiciliés dans le district de la Gruyère.

Toute information utile : www.fondation-afag.ch

Fondation Rieter-Lorétan

Rieter-Lorétan : une fusion donne naissance à une nouvelle fondation en faveur de la formation

Deux fondations gruériennes ont rassemblé leurs forces afin d'améliorer leur soutien à la formation des jeunes de la région. La Fondation Rieter et la Fondation Lorétan Pasquier constituent une nouvelle entité sous l'appellation « Fondation Rieter-Lorétan ».

Cette nouvelle fondation a pour but :

- apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation de même type domiciliés en Gruyère ou dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère. Peuvent être également concernées des formations subséquentes telle que la maturité professionnelle effectuées pendant la période d'apprentissage ou ultérieurement au sein d'une entreprise ou d'une école professionnelle. Elle peut également octroyer une aide financière pour d'autres formations réalisées dans des écoles professionnelles.
- entreprendre exceptionnellement une action ponctuelle en faveur d'adultes domiciliés en Gruyère effectuant une formation professionnelle et connaissant une situation personnelle difficile mettant en danger cette formation.
- venir exceptionnellement en aide à des familles dans le besoin.

Toute information utile : www.fondation-rieter.ch

27. Subvention pour les projets de jeunes

Tu as entre 12 et 25 ans et tu as un projet qui te tient à cœur?

L'État de Fribourg est là pour t'aider à le concrétiser!

Le « Soutien aux projets de jeunes » est une subvention dotée d'un montant annuel de CHF 30'000.00. En tant que jeune fribourgeois·e âgé·e de 12 à 25 ans, cette subvention te permet d'obtenir un soutien financier et des conseils pour t'aider à réaliser un projet qui te tient à cœur, seul·e ou en groupe. Ce projet peut toucher la thématique de ton choix et peut être du domaine social, sportif, culturel, artistique ou encore de la citoyenneté.



En plus d'un soutien financier, le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ), responsable de la gestion de cette subvention, met également à ta disposition ses connaissances du réseau fribourgeois et du monde associatif pour te conseiller et te diriger vers les services compétents. Une rencontre, en présentiel ou en ligne, peut être organisée pour discuter de ton projet et t'aider à le développer, ainsi que préparer ton dossier pour la demande de soutien financier.

Documents nécessaires pour effectuer une demande de soutien

Pour effectuer une demande de soutien aux projets de jeunes, un dossier de demande d'aide financière doit être rempli et déposé auprès du Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) par e-mail à l'adresse enfance-jeunesse@fr.ch ou par courrier à l'adresse postale : Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ, Bureau de promotion des enfants et des jeunes, Boulevard de Pérrolles 24, Case postale, 1701 Fribourg.

Pour t'aider à bien formuler ton projet, tu peux consulter les modalités d'octroi (c'est-à-dire les prérequis et les conditions pour soumettre ton projet) ainsi que les informations supplémentaires sur la subvention.

Tu trouveras toutes les informations sur les modalités d'octroi et les formulaires à compléter, à l'adresse ci-dessous :

<https://www.fr.ch/sej/bpej/actualites/soutien-aux-projets-de-jeunes-depose-ton-projet>

Si tu as besoin d'aide pour le compléter n'hésite pas à contacter, soit à l'adresse email coline.despont@fr.ch ou par téléphone au +41 26 305 48 63.



28. Transports publics

Cartes journalières dégriffées « Commune »

Les cartes journalières dégriffées Commune vous permettent de voyager presque partout en Suisse pendant une journée entière.

Cette offre contingentée a comme principe « plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit ».



Vous pouvez les acheter auprès de l'Administration communale durant les heures d'ouverture.

Assortiment	„Niveau de prix 1“ disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage	„Niveau de prix 2“ disponible jusqu'à la veille du voyage
2 ^e classe avec demi-tarif	39 francs	59 francs
2 ^e classe sans demi-tarif	52 francs	88 francs
1 ^{re} classe avec demi-tarif	66 francs	99 francs
1 ^{re} classe sans demi-tarif	88 francs	148 francs

Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page **cartejournaliere-commune.ch**



29. Protégeons-nous contre les cambriolages !



30. Activités économiques

Soucieux de promouvoir les activités économiques et culturelles développées sur le territoire communal, le Conseil communal a décidé d'insérer dans le bulletin communal les informations figurant sur le site de la commune sous l'onglet « activités économiques ».

Nous vous invitons à transmettre à l'Administration communale vos demandes de modifications de la liste ci-après.



Restaurant

Restaurant du Pic-Vert



Commerces

Boulangerie de Grandvillard, Samuel Oberson
Laiterie-fromagerie Laurent Python
Boucherie David Suchet
Fromagerie « La Cabriolle », Eric et François Jaquet
Boutique DécoBricoCado, Stéphanie Dévaud

Santé/Soin



Physiothérapie et fitness Léofit, Léonard Jaquet
Phytopharma SA, Markus Etter
Massages thérapeutiques, Corinne Cavuscens
Laurence Beaud, pédicure
Ortho-bionomy, Corinne Borcard
Aurélie Caille, infirmière indépendante
Anita Coiffure, Anita Vial
Nicole Coiffure, Nicole Berset



Marchand de bétail

Jean-François Moura



Entreprises/Bureaux

AD Concepts architecture, Pierre-André Frésey
Scierie Borcard SA, Stéphane Borcard
Espaces Sàrl architecture et design - diagnostic amiante, Gurtner Grégoire
Frésey Charpente Sàrl, Gaëtan Frésey
Valentin Raboud Sàrl, chauffage-ventilation-sanitaire



Auto-moto-école

Laurent Auto-moto-école, Laurent Zenoni

Garages



Philippe Borcard

Eric Currat

L'Atelier Vélo, Richard Courtin



Artistes/artisans

Rita Blanc, artiste-peintre

Despond Pierre-André, artiste-peintre

Pharisa Stéphanie, découpages

O'PortUnité, ouvrages textiles - Aurélie Brunner

Indépendants domiciliés à Grandvillard :

Garage de la Forge, Epagny, Pierre Borcard

Pharmacie St-Roch, La Tour-de-Trême, Despond Csilla

Jaquet Nicolas, machines agricoles, Epagny

Carosserie Pharisa SA, Villars-sous-Mont, Pharisa Baptiste

Vannart ingénieurs Sàrl, Pierre Vannart

Lainitude, Bulle, Pascale Borcard

Morier immobilier

31. Site internet

N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site internet

www.grandvillard.ch

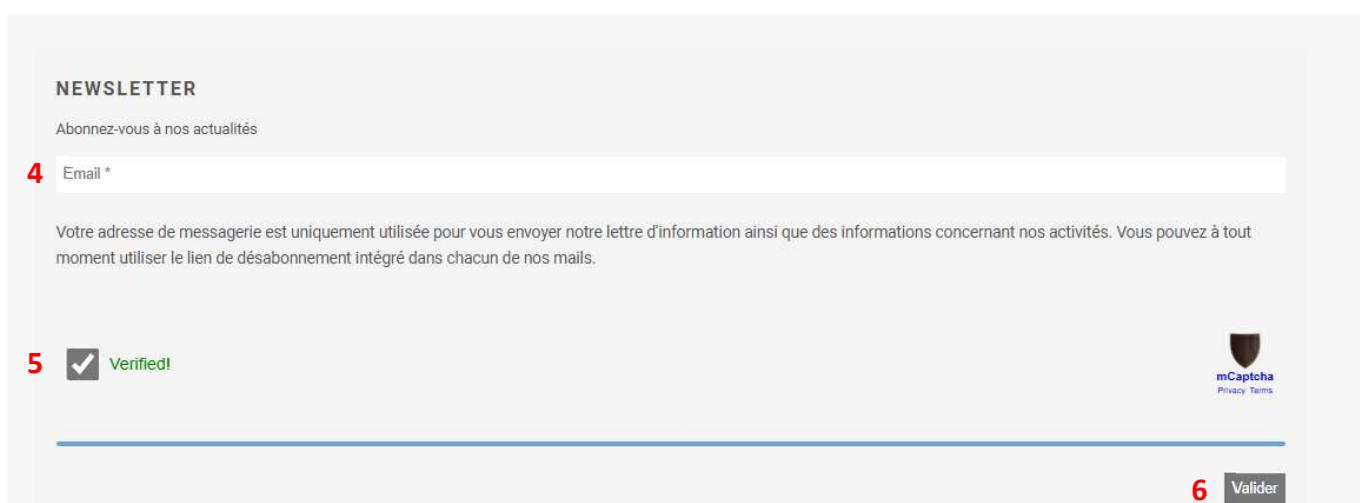
car vous y trouverez de nombreuses informations !

Ci-après, vous trouvez les 6 étapes à réaliser pour vous **abonner à notre lettre d'information ainsi qu'à des informations concernant nos activités** :

1. ouvrir le site www.grandvillard.ch
2. se rendre en bas à gauche de la page d'accueil



The screenshot shows the homepage of the website www.grandvillard.ch. At the top left is the commune's logo. To its right, the text "Administration communale" and the address "Rue St-Jacques 6, CH – 1666 Grandvillard FR, administration@grandvillard.ch". Below this are two buttons: a red one labeled "3 Abonnement à la newsletter" and a grey one labeled "Formulaire de contact". The main content area features a "Horaires d'ouverture" table with hours for Monday, Wednesday, and Friday. To the right is a sidebar with links to "Actualités", "Agenda", "Construction", "Bulletin communal", "Carte CFF", and "Déchetterie". At the bottom left of the main content area is a link to "Politique de confidentialité".



The screenshot shows the "NEWSLETTER" section of the website. It starts with a "Abonnez-vous à nos actualités" button. Step 4 shows a red "4" and an "Email *" input field. Step 5 shows a red "5" and a checked "Verified!" checkbox. Step 6 shows a red "6" and a "Valider" button. To the right of the form is a "mCaptcha" logo with "Privacy Terms" below it. Below the form is a decorative illustration of a Christmas tree surrounded by small human figures wearing Santa hats.